

DIATOME N°5

ABSORBANT MINÉRAL INDUSTRIEL ET ROUTIER

Conforme à la norme NF P 98-190

TERRE DE DIATOMÉE ROUGE

PROPRIÉTÉS

Minéral multifonction et absorbant exclusif élaboré à partir de terres de diatomées calcinées à plus de 850°C, très pauvre en humidité.

Cette terre de diatomée est issue des minerais les plus purs à l'état naturel.

La Terre de Diatomée absorbe sur les surfaces solides, les hydrocarbures, les lubrifiants ainsi que les matières inflammables, explosives, toxiques et les substances chimiquement actives (acides, alcalis) et autres polluants.

DIATOME N°5 est conforme à la **Norme AFNOR P 98-190** permettant ainsi une utilisation sur le réseau routier afin d'absorber les liquides lors de déversement accidentel.



| | Hydrocarbures | Eau |
|---------------------------------------|---------------|------|
| Capacité d'absorption Norme NF 96-361 | 171% | 157% |

CARACTÉRISTIQUES

| Analyse Chimique Moyenne | Données Techniques complémentaires | |
|-------------------------------------|--|--------|
| Si O ₂ 88,52 | Provenance de la Terre de Diatomée | Russie |
| Al ₂ O ₃ 5,89 | Température de calcination | 850 °C |
| Fe ₂ O ₃ 2,72 | Humidité | 2% |
| MgO 0,68 | pH (solution aqueuse 10%) | 7 |
| CaO 0,38 | Perte au feu (1050 ± 25 °C) | 2% |
| TiO ₂ 1,06 | Taux d'émission de poussières | 1,90% |
| | Taux d'adhérence résiduel du revêtement traité | 94% |



UTILISATIONS

Produit chimiquement neutre vis-à-vis de tous les liquides, à l'exception de l'acide fluorhydrique.

Application : tous les hydrocarbures, eau et produits chimiques.

UTILISATEURS

DIATOME N5 est particulièrement utile dans les secteurs suivants : construction automobile, moteurs, travaux publics, transports, stations-service...

MODE D'EMPLOI

Verser **DIATOME N5** sur les fluides à absorber. Ramasser avec une pelle et un balai.

Un essai préalable avant utilisation est nécessaire.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

CONFORMITÉ A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

